

Bilan de compétences

Mise en place du bilan de compétences

Avec la mise en place, le premier juillet 2014, de nouveaux supports pédagogiques visant à remplacer les anciennes méthodes d'enseignement de la conduite ainsi que les anciens livrets d'apprentissage du permis de conduire, les autorités ont choisi de proposer de nouveaux outils d'apprentissage et de validation des acquis.

Parmi ces différents outils se retrouvent les bilans de compétences de la conduite, qui sont réalisés par les enseignants à la demande de leurs élèves, et doivent leur permettre d'évaluer leur niveau et de connaître les axes à retravailler avant leur présentation à l'examen pratique. Grâce à ces bilans, les enseignants de la conduite pourront faire de leurs candidats des as du volant, à la fois appliqués et responsables.

Qu'est-ce que le bilan de compétences de la conduite ?

Comme son nom l'indique, le bilan de compétences de la conduite est une action de suivi ponctuelle, réalisée par un enseignant de la conduite à la demande de l'élève. La réalisation de ce bilan, qui peut intervenir à la fin de la formation pratique et dès que l'apprenti conducteur en fait la demande, doit permettre de lister les différentes compétences devant encore être acquises par le candidat avant qu'il soit certain de pouvoir décrocher son examen de la conduite.

Si le bilan de compétences venait à ne pas s'avérer concluant, le candidat pourra demander la tenue d'un nouveau bilan à une date ultérieure.